



Blindage et étaielement de tranchées



www.ocsa-formation.fr

P123



Objectif de formation

Etre habilité à utiliser des blindages et étaielement en sécurité lors de travaux de fouille.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable :

- d'appliquer la réglementation spécifique
- de respecter les règles de sécurité
- d'utiliser des blindages : boisage, blindage métalliques, auto-portés, caisson



Méthodes pédagogiques

- Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Toute personne amenée à utiliser un blindage de fouille
Chef de chantier, chef d'équipe, conducteurs de travaux...



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte.



Évaluation

Questionnaire d'évaluation.
Mise en pratique.



Durée (14h)

2 jours



Nombre de participants

1 à 10 stagiaires maximum



Coût

Inter-entreprises : nous consulter
Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

En INTRA :

- une pelle mécanique avec un conducteur habilité
- 2 paires de blindages + 1 buse
- 1 regard + planches et étais



Validation

Attestation de formation
Blindage et boisage des tranchées



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

1 - Les connaissances générales et spécifiques

- Le métier : devoirs, rôles et responsabilités
- La technologie des blindages – caractéristiques et fonctionnement
- Les règles de mise en œuvre
- La protection individuelle
- L'étude élémentaire des sols
- Les risques dus aux réseaux
- Les formulaires (DICT), plan de prévention
- Les distances de sécurité
- La détection des réseaux et repérage des points dangereux

2 - La mise en pratique

- La réalisation d'une fouille
- La mise en œuvre de différents blindages
- La prise en compte des obstacles, du terrassement, des règles de sécurité
- Boisage pour le croisement des réseaux
- La manutention
- Les opérations de maintenance

3 - L'évaluation théorique et pratique

Contexte de la formation

Le décret du 8 janvier 1965 modifié exige que toute tranchée à parois verticales soit blindée dès lors que sa profondeur est supérieure à 1.30 m et que sa largeur est égale ou inférieure au 2/3 de sa profondeur. Les entreprises de TP ont longtemps sous-estimés les risques d'éboulement. Sensibilisées lors de formations et de démonstrations, elles sont à présent de plus en plus nombreuses à blinder les fouilles pour assurer la sécurité de leurs équipes. Il a été constaté que chaque année, des opérateurs ont des accidents mortels dans les tranchées. Face à ce constat, des collectivités territoriales demandent régulièrement des

études de sol avant tout creusement. Le résultat de ces analyses peut permettre d'orienter sur le choix du blindage. Les facteurs suivants sont pris en compte : la nature du terrain, la profondeur de la fouille, la densité des obstacles rencontrés, les vibrations voisines, les conditions hydrologiques, les surcharges avoisinantes et les ébranlements dus à la circulation.

Validité

L'attestation de formation est valable 5 ans et un recyclage est à effectuer, dès que l'employeur l'estime nécessaire et dans la limite des 5 ans.

Plus value de la formation

Nos formations sont dispensées par des formateurs agréés qui allient compétences techniques et pédagogiques.

Nos formations sont réalisées :

- au plus près des stagiaires, en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs besoins.
- en proximité géographique, afin de ne pas perturber les activités des employeurs.

Un site internet avec **service +** est un espace virtuel, dédié aux entreprises, pour archiver les formalités administratives liées à la formation.

Formations optionnelles

- Maçon VRD
- Canalisateur
- Coffreur bancheur
- Gestes et postures